

## **CREATION D'UNE SOLUTION NUMERIQUE RELATIVE AUX COMMERCES DE PROXIMITE CONVENTIONS DE FINANCEMENT**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Conseil municipal sur les conventions de financement entre la Ville et la Banque des Territoires d'une part, et la Ville et l'Association des Commerçants du Port d'autre part, pour la création d'une solution numérique relative aux commerces de proximité portois.

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », la Commune de Le Port a sollicité la Banque des Territoires afin de bénéficier d'un accompagnement au déploiement d'une solution numérique destinée au soutien des commerces de proximité.

Cette action sera portée par l'Association des Commerçants du Port (ACP) qui a retenu la solution numérique développée par la société Réunion Télécom.

Cette solution numérique propose les services suivants :

- Référencement des commerces situées sur le périmètre « Action Cœur de Ville » ;
- Prise en charge du lancement e-commerce pour 50 commerces du périmètre ;
- Création d'un programme de fidélité à destination des clients ;
- Possibilité de proposer un système de chèques cadeaux ;
- Possibilité de faire du click&collect (le consommateur passe commande sur un site e-commerce -click- et se rend dans le point de vente physique récupérer son produit -collect-).

Le coût total de la solution numérique prévue par l'ACP est de 22 384,18 € TTC la première année. La contribution de la Banque des Territoires à cette dépense est de 20 000 € HT.

Les modalités de mise en œuvre de la solution numérique et de participation des trois partenaires sont définies par les conventions entre la Ville et la Banque des Territoires d'une part, et la Ville et l'ACP d'autre part.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver les conventions de financement de la solution numérique relative aux commerces de proximité, entre la Ville et la Banque des Territoires d'une part, et la Ville et l'ACP d'autre part ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.